

COURRIER
ARRIVÉE
17 JAN. 2019
ARS Occitanie
DD 11



COURRIER
ARRIVÉE
17 JAN. 2019
ARS Occitanie
DD 11

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation Départementale de l'Aude
A l'attention de Mme Brigitte RAUD
14, rue du 4 septembre BP 48
11021 CARCASSONNE Cedex

Direction territoriale
Midi Méditerranée

Carcassonne, le 11 Janvier 2019

Agence territoriale
Aude
Pyrénées-Orientales
61, avenue Georges Guille
CS 20055
11890 Carcassonne Cedex 9
Tel : 04 68 11 40 00
Courriel : ag.aude-po@onf.fr

Objet : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection de la source de la Ferrière - commune de BUGARACH

V/Ref.: Transmission de votre dossier d'instruction sur CD-ROM

Nous avons bien reçu le dossier d'instruction relatif au captage cité en objet et vous en remercions.

Nous prenons acte :

- de l'instauration des périmètres de protection du captage de la source de la Ferrière
- des prescriptions de l'hydrogéologue dans le PPR, notamment celles concernant l'exploitation des bois environnants.

Nous vous informons que les périmètres immédiats et rapprochés n'impactent pas ceux des forêts publiques gérées par les services de l'Office National des Forêt. Nous n'avons donc pas d'observation particulière sur ce dossier.

Pour mémoire :

- le périmètre de ces forêts est disponible
 - sur le site internet de l'ONF à l'adresse suivante :
http://www.onf.fr/onf/sommaire/donnees_publicques/donnees_publicques/
 - sur le serveur cartographique Carmen (Cartographie du ministère chargé de l'Environnement).
- ces massifs bénéficient du Régime forestier et possèdent généralement un plan d'aménagement, document de gestion durable, en cours de validité et précisant les modalités d'intervention pour les coupes et les travaux.

La Responsable foncier

Isabelle Roux